

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA19-0147

Valable 5 ans à compter du 17 juillet 2019

Matériau présenté par : TECNOELETTRA s.r.l.
Via per Cadrezzate, 11
21020 BREBBIA (VARESE)
ITALIE

Marque commerciale : PLENUM « PPS »

Description sommaire :

Panneaux rigides à base de polystyrène expansé ignifugé, utilisés en tant que plenum.

Masse volumique nominale : 30 kg/m³.

Epaisseur nominal : 20 mm.

Agent d'expansion : pentane.

Coloris : gris clair.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement
Essai pour matériaux fusibles
Essai de persistance de flamme

Classement :

M1 valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas
soumis au marquage CE

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA19-0147 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 17 juillet 2019

**Le Responsable de l'activité
Réaction au Feu**

Martial BONHOMME

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS